

# Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

N°3 - MARS 2012

## Lettre du **SAGE** de la nappe Astienne



Présentation du diagnostic à la réunion de la CLE du 23 novembre 2011

### Sommaire

- Validation de l'état initial et du diagnostic .... 2
- Le diagnostic et les enjeux du SAGE ..... 2
- SAGE et aménagement du territoire ..... 3
- Un comité de suivi pour les tendances et les scénarios ..... 4

### Edito

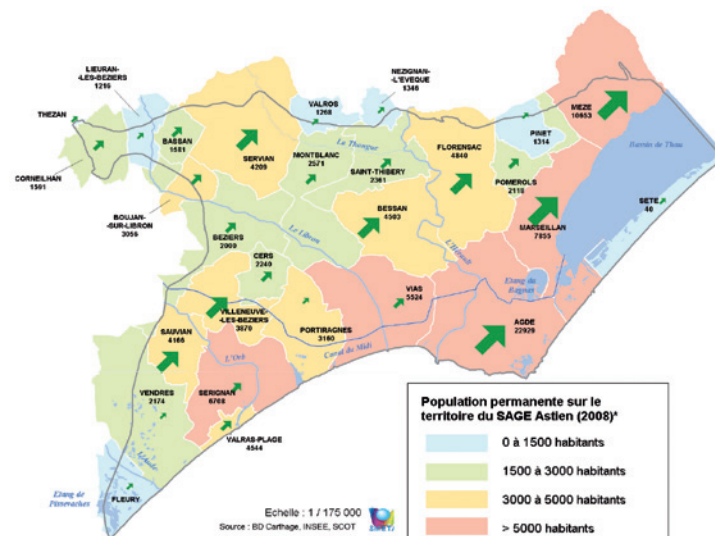
L'élaboration du SAGE de la nappe astienne continue d'avancer, avec notamment la validation récente de l'état initial et du diagnostic par la Commission Locale de l'Eau.

La construction de différents scénarios possibles pour répondre aux enjeux de gestion déterminés dans le diagnostic est en cours, et permettra ensuite le choix de la stratégie du SAGE.

Cette année 2012 sera consacrée à cette étape, mais également à l'initiation d'une réflexion sur le partage du volume maximum prélevable, volume qui sera déterminé au cours de l'année.

Je profite de cette troisième lettre du SAGE pour vous rappeler le lien indissociable entre gestion de l'eau et aménagement du territoire. Les Schémas de Cohérence Territoriaux (SCoT), démarches de planification de l'aménagement du territoire, ont été validés récemment sur le territoire du SAGE astien. Ces documents devront éventuellement être révisés après la validation du SAGE pour lui être compatibles. Cet aspect ne devra pas être négligé dans le SAGE.

Le président de la Commission Locale de l'Eau  
Henri CABANEL



Evolution démographique prévue par les SCoT à l'horizon 2025

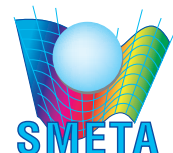
- SCoT du Biterrois
- SCoT du Bassin de Thau
- SCoT de la Narbonnaise

\* pour les communes partiellement incluses dans le périmètre du SAGE : donnée rapportée à la superficie comprise dans le SAGE

Chargé de mission SAGE  
Portable : 06 24 51 31 11  
Courriel : sageastien@orange.fr

SMETA

Domaine de Bayssan - Route de Vendres - 34500 Béziers,  
Tél. 04 67 36 41 67 - Fax. 04 67 36 40 25  
Site web : www.astien.com



**SAGE**  
nappe astienne

## Validation de l'état initial et du diagnostic du SAGE

Le 23 janvier 2012, la Commission Locale de l'Eau a validé, par délibération, les deux premières étapes de l'état des lieux : l'état initial et le diagnostic du SAGE.

Les deux rapports accompagnés de leurs atlas cartographiques ainsi que le rapport de synthèse sont disponibles sur le site internet [www.astien.com](http://www.astien.com).

La stratégie du SAGE devra répondre aux grands enjeux déterminés dans le diagnostic.



Réunion de la CLE du 23 janvier 2012

# Diagnostic et enjeux du SAGE

*L'état initial et le diagnostic du SAGE ont permis de faire un point sur les connaissances du territoire du SAGE de la nappe astienne, de dégager les problématiques du territoire et de formuler les enjeux de gestion de la nappe.*

## Enjeu N°1 : Atteindre et maintenir l'équilibre quantitatif de la nappe astienne par une gestion concertée de la ressource

Mettre en cohérence les besoins des communes et des activités économiques au regard de l'objectif de bon état quantitatif de la nappe astienne

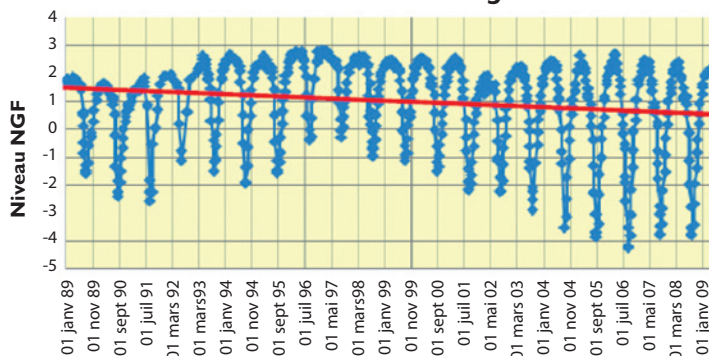
La nappe astienne est localement surexploitée. L'enjeu d'équilibre quantitatif est essentiel à sa pérennité, et ne peut être atteint que par des **efforts partagés** de l'ensemble des usagers.

Rationaliser les consommations pour les différents usages (diversification des ressources utilisées, économies d'eau, amélioration des rendements...) et établir un protocole concerté de partage de la ressource par usages et par usagers sont des pistes de réflexion pour répondre à cet enjeu.



Zone de lotissements à Portiragnes

## Piézomètre les Drilles - Sérignan Littoral



Evolution interannuelle de la piézométrie à Sérignan : signe du déséquilibre de la nappe

## Enjeu N°2 : Rendre l'aménagement du territoire compatible avec la gestion de l'eau

Le développement du territoire doit se faire en adéquation avec les volumes disponibles au sein des ressources locales et avec la préservation de la qualité des ressources.

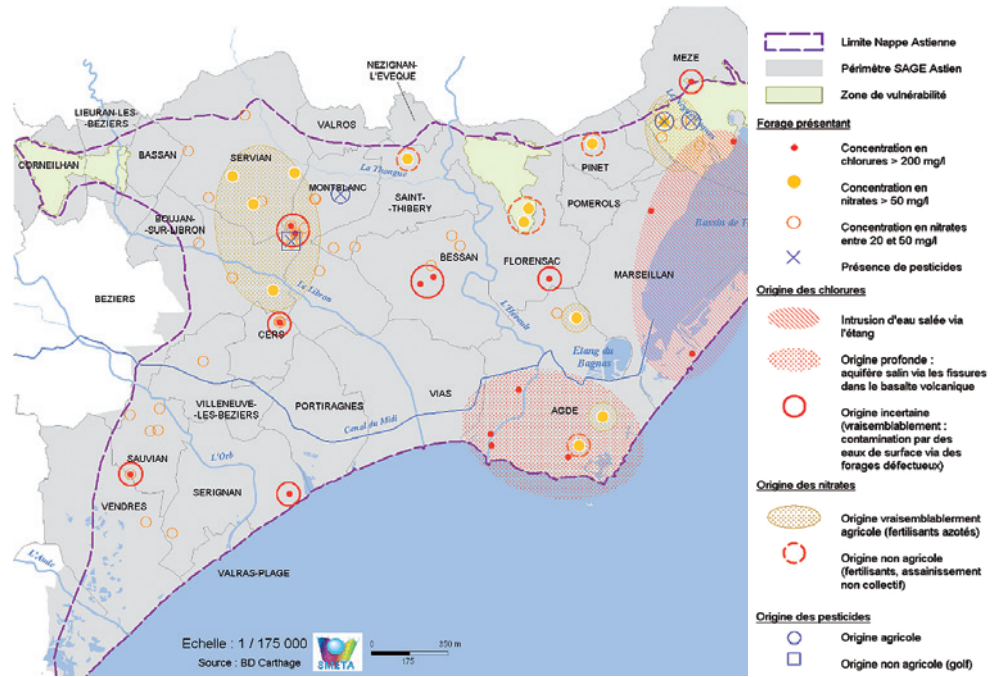
La gestion de l'eau est liée fortement à l'aménagement du territoire. Le SAGE devra se positionner par rapport aux documents d'urbanisme : les degrés d'orientation du type d'urbanisation, du type de développement touristique et agricole en fonction de la disponibilité de la ressource devront être choisis.

**Enjeu N°3 : Maintenir un état chimique de la nappe astienne compatible avec ses usages et notamment l'usage d'alimentation en eau potable.**

Maintenir le bon état qualitatif de la nappe astienne en agissant à la fois sur les facteurs et les sources de pollution pour protéger la nappe.

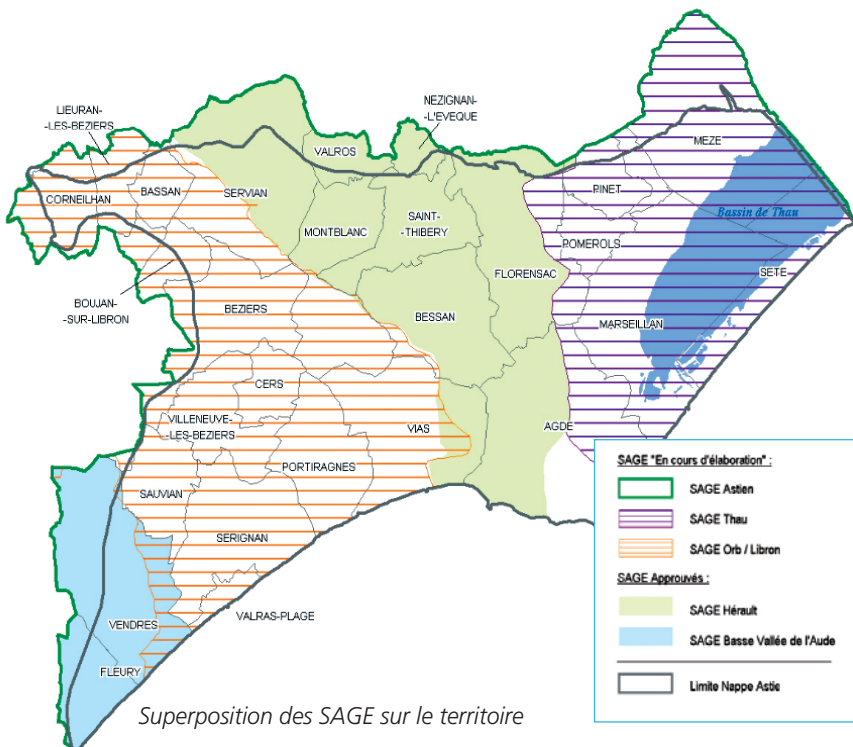


Tête d'un forage mal protégé



Analyse de la problématique qualité de la ressource astienne

La nappe astienne fournit une eau de très bonne qualité, mais qui subit localement des pollutions. Pour cet enjeu les pistes de réflexion sont de protéger en priorité les zones de vulnérabilité (en vert sur la carte), de travailler avec les foreurs sur une charte qualité des forages, de poursuivre le suivi des paramètres physico-chimiques et l'étude des origines des pollutions...



Superposition des SAGE sur le territoire

**Enjeu N°4 : Préserver l'équilibre de l'ensemble des ressources du territoire, instaurer une gestion intégrée et globale par une coordination inter-SAGE**

Prendre en compte les autres ressources (et les études, objectifs et démarches dont elles font l'objet) dans la gestion quantitative et qualitative de la nappe astienne.

4 SAGE recourent le périmètre du SAGE astien au niveau des eaux superficielles. La coordination interSAGE, quelle que soit sa forme, est primordiale, surtout pour le délestage de la nappe astienne, dont la possibilité doit être validée par les SAGE des ressources concernées et les études de détermination des volumes prélevables associées.

**Enjeu N°5 : Assurer une gestion plus fine et pertinente de la ressource en améliorant la connaissance de la nappe astienne et du territoire**

Mieux connaître le fonctionnement de la nappe, les forages et prélèvements, les usages de l'eau, pour mieux gérer.

Cet enjeu transversal du SAGE peut être décliné en plusieurs objectifs : précision du bilan hydrogéologique, meilleure connaissance des forages, des volumes prélevés, des usages, des phénomènes et risques de pollutions, du risque du biseau salé...

# Le SAGE et l'aménagement du territoire

L'enjeu N°2 du SAGE astien concerne la prise en compte de l'aménagement du territoire dans les préconisations et règles de gestion de l'eau. En effet, l'aménagement du territoire a un impact direct sur :

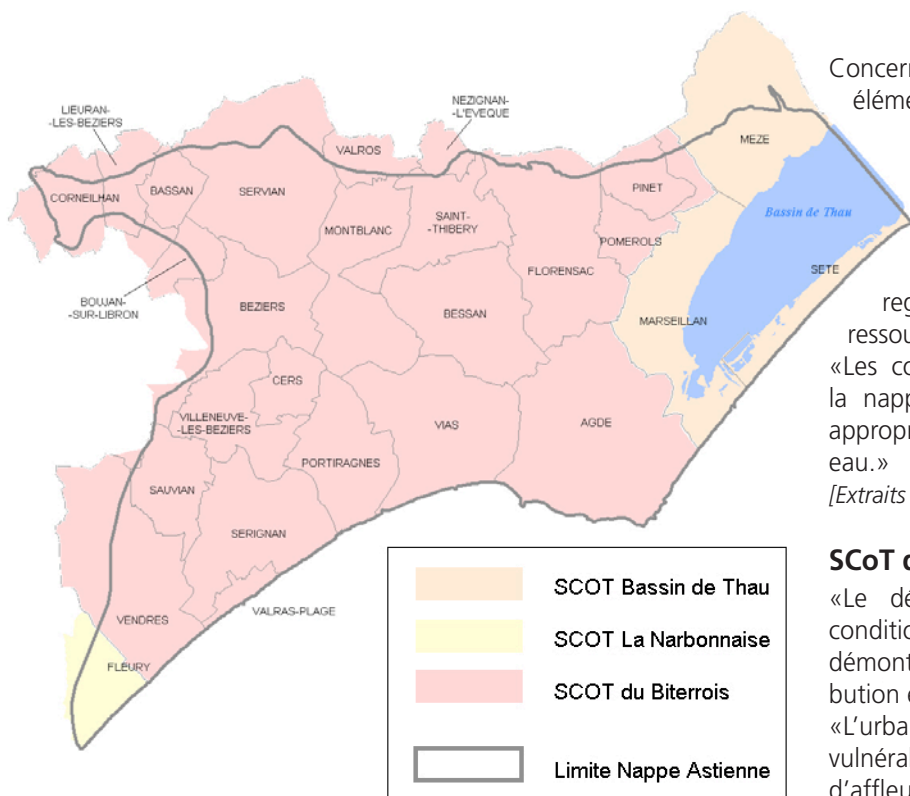
- Les besoins en eau potable, par le taux d'urbanisation (construction sur des terres auparavant agricoles), par le développement touristique
- Les besoins en eau brute, par le type d'agriculture, l'aménagement des communes
- Le nombre de forages particuliers, par le type d'urbanisation (taille de parcelle)
- La quantité de la recharge de la nappe par l'imperméabilisation des zones de vulnérabilité
- La qualité de l'eau par l'implantation d'activités polluantes
- ...

La démarche du SAGE devra prendre en compte tous ces éléments.

## SAGE et SCoT :

Les SAGE et les SCoT sont des documents de planification à l'échelle de territoires, les SAGE pour la gestion de l'eau et le SCoT pour l'aménagement du territoire. Réglementairement, le SAGE prime sur le SCoT, qui doit lui être compatible.

Sur le territoire du SAGE astien, la majorité des communes est concernée par le SCoT du Biterrois (arrêté fin 2011). Trois communes le sont, à l'Est, par le SCoT du Bassin de Thau (arrêté début 2012) et une partie de la commune de Fleury l'est, à l'ouest, par le SCoT de la Narbonnaise (arrêté en 2006).



Le territoire des SCoT sur le périmètre du SAGE de la nappe astienne

Concernant les deux principaux SCoT du territoire, des éléments anticipent le SAGE :

### SCoT du Biterrois :

«Les projets de développement sur des secteurs alimentés par des prélèvements sur la nappe astienne, doivent être préalablement évalués au regard des objectifs de réduction des pressions sur cette ressource.»

«Les communes situées sur les zones de vulnérabilité de la nappe astienne maintiennent des affectations de sols appropriées aux objectifs de protection de la ressource en eau.»

[Extraits du Document d'Orientations Générales]

### SCoT du Bassin de Thau :

«Le développement de l'urbanisation est organisé et conditionné par les capacités (techniques et financières) démontrées en matière d'approvisionnement et de distribution en eau potable.»

«L'urbanisation est fortement limitée dans les zones de vulnérabilité des masses d'eau et notamment dans les zones d'affleurement de l'Astien.»

[Extraits du Document d'Orientation et d'Objectif]

## Un comité de suivi pour les Tendances et Scénarios

Un **comité de suivi**, groupe de travail composé de techniciens et d'élus, membres du comité technique et de la Commission Locale de l'Eau, représentants de l'Etat, des collectivités, des usagers et des autres structures de gestion (syndicats mixtes porteurs de SCoT et SAGE), participera à l'élaboration et au suivi de cette étape du SAGE.

## Les grandes étapes du SAGE :

